



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DU SAMEDI 03/09/2016 À 14 H 00 AU SIÈGE FÉDÉRAL

→ **Présence des élus**

Présents : - Voir liste ci-annexée.

Excusés : Thierry ARMAND ; Christian LELOUP.

→ **Ordre du jour**

Voir Annexe 1 ci-jointe.

→ **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05 avril 2016**

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

I - Vente de cartes de pêche par Internet – Bilan – Prévision - Décision

De nombreuses AAPPMA ont déjà été contactées et elles ont signé des contrats avec des dépositaires.

Le Président invite ces dernières à multiplier leurs démarches vers de nouveaux dépositaires potentiels, les Mairies, la Poste...

Le Vice-Président rappelle brièvement le processus d'adhésion.

Cédric MENGUAL de la Fédération, assure régulièrement des formations auprès des nouveaux dépositaires.

II – Cartes « eaux closes »

Avec les cartes de pêche par Internet, les cartes « Eaux Closes » devront s'acquitter du timbre CPMA, nous étions à ce jour dans « l'illégalité ». L'AAPPMA la plus concernée par cette mesure est l'UPA.

III – Pêcheurs professionnels

Le Président développe le suivi de ce dossier.

La dernière réunion a eu lieu le 26 août 2016 à la Direction Départementale des Territoires.

Après la consultation réglementaire de 21 jours, vingt-cinq observations ont été notifiées.

En conclusion, les cours d'eau de notre département ne sont pas très adaptés à la pratique de la pêche professionnelle, et nos eaux sont malheureusement chargées en PCB.

Nous sommes dans l'attente de la notification de l'arrêté préfectoral.

L'excellent rapport de notre collaborateur Jean-Louis CLERE a été précieux.

La presse locale, l'Yonne Républicaine, s'est fait l'écho de nos préoccupations par la parution d'un article le 26 août 2016.

IV – Championnat du Monde « carpe » à St-Fargeau

Le Président a assisté à la dernière réunion de préparation à la mairie de St-Fargeau,

Le Vice-Président résume la chronologie de la préparation :

- L'eau baisse régulièrement, et la hauteur d'eau optimale retenue pour la compétition devrait être atteinte sans problème.
- Le parcours du défilé d'ouverture a été légèrement modifié, le regroupement de clôture se fera à la salle des fêtes.
- Un Troc-Pêche aura lieu, chacun pourra apporter son matériel et son stand.
- Les bénévoles qui veulent apporter leurs concours au village pêche, doivent solliciter Monique CHABIN à la Fédération, pour laisser leurs coordonnées et leurs dates de disponibilité.
- Au village Pêche, des commerçants locaux, environ une douzaine, seront présents.
- Le chemin d'accès a été refait récemment.

V – Association Régionale Bourgogne Franche-Comté

La dernière réunion à laquelle a assisté le Président a eu lieu à Mâcon le 12 juillet 2016.

- Des Commissaires aux comptes ont été nommés.
- Un incident majeur a été évoqué :

- un magasin multi-pêches de la région Bourgogne Franche-Comté doit des sommes conséquentes à la Fédération Départementale concernée, suite à la non-restitution du produit des ventes Internet des cartes de pêche.

- 2 -

- Le Président rappelle à l'assemblée qu'il est important pour le Trésorier de l'AAPPMA de suivre le tableau des ventes, et de ne pas attendre pour effectuer le relevé des fonds auprès du dépositaire, et en caisser le produit rapidement.
- L'Association procède au recrutement d'un emploi aidé.
- L'Association accorde une subvention de 1.000,00 € pour l'organisation du Championnat du Monde « carpe » à St-Fargeau.
- **Fermeture du carnassier** : Le Président évoque les divergences de vues au niveau de notre Région, sur les dates de fermeture et d'ouverture du carnassier. Une proposition a été faite, de modifier celles-ci, à savoir :
 - Ouverture du brochet au 1^{er} mai, du sandre au 14 mai
 - Fermeture du brochet et du sandre au 31 décembre
- Une discussion s'engage au sein de l'Assemblée, et la majorité semble rester sur les dates fixées nationalement.
- **Le Président soumet au vote du CA la proposition régionale, afin de se positionner à la prochaine réunion :**
- **Abstention : 1 voix – Contre : 12 voix – Pour : 0 voix.**

VI – Agence de l'Eau Seine Normandie (GEMAPI)

- La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) se met en place doucement.

VII – Cormorans (quota)

- Les quotas de régulation prévus pour notre département pour les campagnes 2016/2017 – 2017/2018 – 2018/2019 seraient les suivants :
 - Piscicultures : 330
 - Eaux libres : 120
- L'assemblée souhaite que l'autorisation Préfectorale ne soit pas donnée tardivement.

VIII - Réunion (SITA)

- M LULIC Daniel commente succinctement le compte rendu de la commission de suivi de site du centre de tri-valorisation et de stockage de déchets non dangereux de Sauvigny-le-Bois, exploité par la société SITA Centre Est.
- Il y a des projets pour l'avenir du site :
 - Le biogaz émanant du site de stockage devrait en 2018 fournir l'énergie thermique nécessaire aux unités de production de froid du nouvel entrepôt frigorifique de Schiever implanté à proximité.

- 3 -

- L'ouverture d'un comptoir à métaux est également envisagée du fait que les déchets métalliques peuvent être recyclés à l'infini.
- Mettre en place un « biodéconditionneur » permettant de séparer la matière organique de l'emballage et de la transférer vers des méthaniseurs externes se trouvant à Athie.
- Ces deux derniers projets entrent dans une démarche d'économie circulaire locale répondant aux besoins spécifiques des professionnels sur une échelle locale.

IX – Droit de pêche

- Le Président demande à l'Assemblée si les documents envoyés ont bien été reçus par chacun, et retournés à l'Administration concernée.

X – Domaine des Bruyères à Villefargeau

- Le Vice-Président cite les travaux en cours :
 - Percement de la porte menant accès aux toilettes en sous-sol.
 - La balustrade extérieure sera enlevée par l'entrepreneur afin d'être repeinte (une protection provisoire sera installée).
 - Un ballon électrique d'eau chaude sanitaire sera installé (afin de ne pas se servir de la chaudière en période estivale).

XI – Regroupement de l'AAPPMA Pontigny / Maligny

- Le Président confirme l'avancement positif de ce dossier.

XII - Etangs de Puisaye

- Le Président commente le compte rendu du Conseil d'Administration adressé par l'AAPPMA.

XIII – Signature du contrat global Armançon (SIRTAVA)

- Ce contrat s'inscrit dans une dynamique initiée précédemment par le Syndicat Mixte de Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (SIRTAVA) avec la mise en œuvre d'un programme d'actions pour la période 2015 – 2019.
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) met à disposition les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions.
- En signant ce contrat, l'Agence de l'Eau Seine Normandie réaffirme sa volonté de soutenir, par ces moyens techniques et financiers, les projets ambitieux de ce territoire.

XIV – Association des Gardes Particuliers de l'Yonne

- Le Président informe l'Assemblée de la nomination de M HOGUET Hervé au poste de Président, et précise qu'il sera reçu au sein de la Fédération prochainement.

XV – Pêches électriques

- Nos techniciens s'investissent dans les pêches électriques locales et extérieures à notre département.
- Ils sont souvent accompagnés par un jeune bénévole.
- Des indemnités sous forme d'une subvention nous sont versées par la Fédération Départementale qui accueille nos techniciens.

XVI – Formation des dépositaires pour la vente des cartes de pêche

- Le calendrier des formations des dépositaires évolue favorablement.

XVII – Manifestations « simulateur »

- Actuellement un animateur salarié et un animateur bénévole sont formés et aptes à l'utilisation de cet outil.
- C'est insuffisant pour assurer de leur présence à l'ensemble des manifestations sollicitées.
- Le Trésorier suggère que chaque AAPPMA intéressée, forme en son sein un bénévole à l'utilisation de l'outil, et qu'une caution soit demandée à chaque prêt.
- ***Le Conseil est favorable à cette proposition***
- Un courrier du Président sera adressé en ce sens à chaque AAPPMA.

XVIII – Demande de subvention

- Le Président évoque la demande de subvention de M CIOLEK pour l'achat d'une barque.
 - Il souhaite qu'à la date de ce jour, toutes les demandes de subventions futures soient sollicitées préalablement avant l'achat ou exécution de travaux, et qu'elles soient accompagnées de devis. Cette proposition est soumise au vote.
 - ***Le Conseil adopte à l'unanimité cette nouvelle disposition.***
 - Les AAPPMA en seront informées.
 - Il est accordé à M CIOLEK une aide de 380.00 € pour l'achat de la barque.
 - M RAVELLI demande une subvention pour l'achat d'un broyeur.
- Devant la complexité de ce dossier, le Président sursoit à l'attribution de cette aide.

XIX – Embauche : Aurélien PEYRET

- Le contrat de notre animateur arrive à échéance au 16 décembre 2016.
- Le Président explique que le PDIPN de Villefargeau vit et doit se développer avec cet animateur. Il propose à l'Assemblée de prolonger l'accord contractuel existant avec Aurélien, par un contrat d'embauche à durée indéterminée.
- *Le conseil adopte à l'unanimité cette embauche qui prendra effet le 17 décembre 2016.*

XX – Contrat Emploi Aidé : Corentin VUEILLIOTTE

- Le Président expose la situation de Corentin VUEILLIOTTE, âgé de 19 ans, il est sous Contrat Emploi Civique jusqu'au 31/10/2016 au sein de notre Fédération, et qui est attaché aux animations avec Aurélien PEYRET. Il s'est bien intégré et donne satisfaction.
- Le Président propose de lui donner « un petit coup de pouce » en lui proposant un Contrat Emploi Aidé, à la condition qu'il passe son permis de conduire.
- Le président précise qu'il ne s'agit pas d'une embauche définitive.
- *Le conseil est favorable à l'unanimité.*

XXI – Baux de Pêche

- Le Président explique que les locations et les redevances des baux de pêche sont signées et payées par les AAPPMA. Pour les négociations, c'est la Fédération qui pratique avec l'administration concernée, la Direction Départementale des Territoires (DDT).
- La DDT a proposé par simplification administrative, qu'il n'y ait qu'un interlocuteur négociateur, payeur, en l'occurrence la Fédération Départementale.
- Le Président précise que les redevances seraient remboursées à la Fédération par les AAPPMA.
- M LULIC dit son attachement à ce qui se pratique actuellement, et craint une déresponsabilisation des AAPPMA si on accède à cette demande. D'autres membres du conseil accèdent à cette réflexion.
- Le Président propose de réfléchir à cette proposition.

XXII – Divers

A – L'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a adressé au Président Fédéral le bilan de son activité relative à la police de la pêche pour le 1^{er} semestre 2016.

- 582 heures effectuées soit 64 jours/agent (dont 240 heures de service effectuées de nuit).
- 40 infractions relatives au droit de pêche (redevance pour la protection du milieu aquatique non acquittée, personne n'appartenant pas à une association de pêche, non présentation de document valable justifiant de qualité de membre d'une association agréée ou du paiement de la redevance pour protection du milieu aquatique).

- 22 infractions relatives à l'exercice de la pêche (pêche de nuit ou de jour à l'aide de procédé ou mode de pêche prohibé, pêche pendant les heures d'interdiction, poisson n'ayant pas la taille réglementaire, pêche avec filet ou pêche avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieur au maximum autorisé).

B – « Yonne Nature Sport » sera présente sur la Base de Loisir à St-Fargeau les 10 et 11/09/2016.

- M BRETON Jean Marc, Président de l'AAPPMA « Les Etangs de Puisaye » sera présent sur le site pour l'animation avec le jeu SENSAS.

C – Mme Chantal LAROCHE-GARDET demande si un Garde-Pêche peut contrôler sur un autre domaine.

- Le Président précise que le Garde doit être accrédité pour ce domaine. La Fédération réfléchit à faire évoluer ce dispositif avec l'aide de l'ensemble des AAPPMA.

- Mme LAROCHE-GARDET demande s'il est possible d'avoir des pochettes support pour insérer les permis de pêche. *Réponse* : Oui

D – M GRAVOUILLE Gérard, responsable de la commission « alevinages » demande pourquoi son courrier adressé au Président Fédéral est resté sans réponse et n'a pu être adressé aux AAPPMA.

Réponse : Il semble qu'il y ait eu un problème de communication entre la secrétaire et les élus : Président et Vice-Président. Le Président précise que ce courrier ne pose pas de problème et qu'il peut être diffusé.

- M GRAVOUILLE Gérard demande également que soit ouvert l'accès handicapé de l'étang communal de Toucy le 11 septembre 2016, pour le concours des Présidents.

- La demande sera transmise à M GARREC.

E - William PROTAT est interpellé par des « carapistes » inquiets après avoir lu sur les réseaux sociaux « qu'ils seraient prochainement taxés par la vente d'un timbre supplémentaire ».

- Le Président précise qu'il a reçu « les représentants » de ces pêcheurs pour travailler ensemble à l'évolution de la pratique, des parcours et de l'image du pêcheur de carpe. Lors de la discussion tous les scénarios de ce qui existent actuellement hors de notre département ont été abordés, commentés, discutés, *mais aucune décision n'a été arrêtée*, il s'agit de simples réunions de travail.

F – M CIOLEK aborde le non-respect de la réglementation du droit de pêche, notamment par l'attitude d'un de ses adhérents qui emmène ses enfants pêcher sans que ces derniers soient porteurs de la carte de pêche.

G – M LULIC pose la question de savoir si la Fédération a avancé sur la demande de modification de la taille du carnassier, et sur la prolongation de trois semaines de la date de fermeture de la pêche en 1ère catégorie. *Réponse* : Rien n'est encore arrêté.

H – Le Vice-Président fait état des dégâts suite à l'inondation de l'étang fédéral. L'eau est monté si bien que la route d'accès a été coupée plus de deux mois. Plusieurs réunions ont été diligentées par les élus locaux et responsables d'administrations diverses. Une digue provisoire a été faite sans notre autorisation. Une réunion prochaine est prévue le 7 septembre 2016 à la préfecture pour réévaluer la situation et se projeter dans l'avenir pour prévenir les conséquences de ces inondations.

- Le Trésorier propose que les talus actuels soient laissés en l'état en attendant que la situation revienne à la normale.

I – Le Président informe l'Assemblée qu'il a été saisi officiellement par le personnel salarié de la Fédération d'une demande relative « au bénéfice des tickets repas ».

- Le Trésorier retrace la situation des personnels par rapport à la Convention Collective.

- Le Vice-Président développe les scénarios des propositions présentées, après consultation de notre expert-comptable.

Le Conseil d'Administration mandate le Bureau pour négocier au mieux la demande.

J – Le Trésorier propose à l'assemblée de fixer la date de la prochaine Assemblée Générale.

- Le Conseil d'Administration délègue au bureau la mission d'en fixer la date.

- Le Trésorier note qu'il y a des « incohérences » sur les Commissions et propose que l'on en revoit partiellement la composition et le fonctionnement.

Le Président accède à la demande, attend des propositions et va étudier.

La Séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,
Jean-Louis PERCHERON